



[www.mairie-gassin.fr](http://www.mairie-gassin.fr)

**FINANCES**

Téléphone 04.94.56.62.08 (19)

Fax 04.94.56.41.61

[comptabilite@mairie-gassin.fr](mailto:comptabilite@mairie-gassin.fr)

-----

OFFICE TOURISME DE GASSIN  
NOTE DE PRESENTATION BREVE ET  
SYNTHETIQUE DU COMPTE

ADMINISTRATIF 2018

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Elle est disponible sur le site internet de la ville de Gassin.

L'office de tourisme de Gassin, créé en 2016, est un service public à caractère administratif, doté d'une autonomie financière. Il dispose d'un conseil d'exploitation.

L'ensemble des décisions d'allocation de moyens est voté par le Conseil Municipal. Le budget de cet établissement est un budget annexe du budget principal de la Ville.

Le compte administratif retrace les dépenses et les recettes inscrites au budget et réellement exécutées. Par ce document, l'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Ce bilan rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes.

Elaboré par l'ordonnateur, le compte administratif doit correspondre au compte de gestion établi parallèlement par le comptable de la collectivité.

### **1 – Eléments de contexte : économique, social, budgétaire, évolution de la population**

Les objectifs de ce service sont de promouvoir la destination Gassin, d'informer le public, à l'échelon local, régional et national, et d'organiser des actions de développement touristique sur le territoire communal, en partenariat avec toutes les institutions locales et régionales.

En 2018, la commune de Gassin a obtenu son classement en commune touristique. Un dossier réputé complet par la préfecture en vue de son classement en station de tourisme est en cours d'étude par les services régionaux de l'Etat. Ce dossier et le développement des animations liées aux Tourisme ont engendré des efforts supplémentaires, tant en fonctionnement qu'en investissement du personnel.

### **2- Ressources et charges des sections de fonctionnement**

	<b>RECETTES</b>	Crédits ouverts	Réalisations
70	Produits des services du domaine		
73	Impôts et taxes		
74	Dotations, participations	130 210,00	130 210,00
022	Excédent de fonctionnement reporté	49 790,00	
		<b>180 000,00</b>	<b>130 210,00</b>

	<b>DEPENSES</b>	Crédits ouverts	Réalisations
011	Charges à caractère général	16 385,00	9 048,18
012	Charges personnel	163 615,00	149 779,11
014	Atténuation produits		
65	Autres charges gestion courante		
		<b>180 000,00</b>	<b>158 827,29</b>

déficit de fonctionnement 2018 - 28 617,29

Excédent de fonctionnement reporté 2017 + 49 790,02

Résultat Excédentaire de fonctionnement 2018	<b>21 172,73</b>
--	------------------

### **3- Evolution**

Dépenses de fonctionnement 2016-2018

		<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
<b>011</b>	Charges à caractère général	1 387,57	13 552,24	9 048,18
<b>012</b>	Charges personnel	53 322,10	105 408,07	149 779,11
<b>014</b>	Atténuation produits			

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 33 % par rapport à celles de 2017 passant de 118 960 € à 158 827 € soit + 39 867 €.

Cette augmentation est due à l'emploi d'un 4<sup>ème</sup> agent à temps complet sur l'année entière par rapport à 2017 arrivé en septembre, et l'emploi de renfort saisonnier de juin à septembre.

Recette de fonctionnement

		<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
<b>74</b>	Subvention communale	70 000,00	153 460,00	130 210,00

Résultat de clôture

		<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
	Excédent	15 290,33	49 790,02	21 172,73

Ce budget est financé, chaque année, essentiellement par le versement d'une subvention depuis le budget principal de la Ville de Gassin.

Le budget de l'office de tourisme de Gassin n'a pas de section d'investissement, et aucun emprunt contracté.